



VEYSONNAZ

INFOS

ÉDITÉ PAR LA COMMUNE
DE VEYSONNAZ
N° 32 - JUIN 2025

ÉDITORIAL



Le 17 avril dernier restera dans les mémoires comme un jour marquant pour notre commune. Alors que le printemps avait pris ses quartiers, un épisode météorologique d'une rare intensité a frappé le Valais central. En l'espace de quelques heures, une neige lourde et abondante a recouvert la région jusqu'en plaine, provoquant chutes d'arbres, coupures de routes et de nombreux dégâts sur les infrastructures. Veysonnaz n'a pas été épargnée.

Sur plusieurs tronçons de chemins communaux et de sentiers pédestres, la neige lourde combinée aux feuillages précoces a arraché des arbres entiers, parfois avec leurs racines. Dans certains cas, le dessouchemet a entraîné des affaissements du sol, rendant les chemins totalement impraticables, voire dangereux.

Dès les premières heures, la commune a mis en place un dispositif d'évaluation et de réaction. Le service des travaux publics a procédé à un constat exhaustif des dommages sur l'ensemble du territoire. Sur la base de cet état des lieux, les interventions ont été organisées, tenant compte de l'urgence, de l'accessibilité et des besoins.

Les équipes communales sont intervenues avec efficacité, malgré des conditions parfois difficiles. Leur travail, souvent discret, a permis de rétablir rapidement des accès essentiels, de sécuriser les zones sensibles et de limiter les perturbations pour la population.

Dans les secteurs les plus délicats, notamment ceux exposés à des risques accrus ou nécessitant du matériel spécialisé, les triages forestiers du Cône de Thyon et d'Ecoforêt ont apporté un précieux soutien logistique et technique. Cette collaboration étroite a permis de conduire efficacement les opérations.

À ce jour, la situation est revenue à la normale et la quasi-totalité des sentiers et routes communales sont de nouveau accessibles. La route de Beauperrier, particulièrement touchée, a nécessité plusieurs jours d'intervention soutenue. Les bisses de Salins et de Vex, eux aussi affectés, ont été sécurisés en vue de leur ouverture pour la saison estivale.

Ce type d'événement rappelle la vulnérabilité de notre territoire face aux aléas climatiques. Il souligne aussi, avec force, la capacité de mobilisation de notre administration et de nos partenaires. Leur disponibilité, leur réactivité et leur engagement au service de la collectivité sont exemplaires. Le Conseil communal tient à leur exprimer sa profonde reconnaissance. Leur travail a permis à notre commune de retrouver, en quelques jours seulement, son accessibilité, sa sécurité et sa quiétude.



SOMMAIRE

Éditorial	1
Convocation	2
à l'assemblée primaire de la Municipalité	
Procès-verbal	2
de l'assemblée primaire de la municipalité du 20 février 2024	
Comptes 2024	5
de la Municipalité	
Convocation	15
à l'assemblée bourgeoisiale	
Procès-verbal	15
de l'assemblée bourgeoisiale du 20 février 2024	
Comptes 2024	16
de la Bourgeoisie	
Un tourisme	18
à l'année	
Repenser Veysonnaz à l'horizon 2040	
Constructions	18
et aménagements du territoire	
Réorganisation	19
du service des travaux publics	
Nomination d'un chef d'équipe et renforcement de l'équipe	
Livraison de	19
médicaments à domicile	
Organisation	20
des commissions communales 2025-2028	

ARNAUD FRAGNIÈRE, CONSEILLER COMMUNAL

CONVOCATION ASSEMBLÉE PRIMAIRE DE LA MUNICIPALITÉ

L'Assemblée primaire de la **Municipalité de Veysonnaz** est convoquée le

MARDI 10 JUIN 2025 À 19 H 10 À LA SALLE COMMUNALE

L'ordre du jour est le suivant :

1. Protocole : ouverture de l'assemblée, contrôle des présences, désignation des scrutateurs ;
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée primaire du 20 février 2025 ;
3. Lecture des comptes communaux 2024 ;
4. Rapport de l'organe de contrôle ;
5. Approbation des comptes communaux 2024 ;
6. Divers

Tous les documents sont soumis à la consultation publique jusqu'au jour de l'Assemblée auprès du secrétariat communal pendant les heures d'ouverture officielles ainsi que sur le site internet de la commune www.veysonnaz.org. Ils peuvent être obtenus gratuitement auprès du secrétariat communal sur simple requête téléphonique 0272071052 ou par courriel à info@veysonnaz.org.

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU 20 FÉVRIER 2025

PROTOCOLE:

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE,

CONTROLE DES PRÉSENCES

ET DÉSIGNATION DES SCRUTATEURS

Il est 19 h 10 précise lorsque le président Jean-Edouard Fragnière ouvre la séance et salue cordialement les citoyennes et citoyens qui ont pris part en nombre à cette assemblée primaire (45) ainsi qu'aux membres du Conseil communal.

L'assemblée primaire a été valablement convoquée 20 jours à l'avance par affichage aux piliers publics et par publication sur le site internet de la Commune, transmis ensuite par distribution postale à tous les ménages par le biais d'une communication et de la brochure Veysonnaz Infos N° 31.

Les bases légales en vigueur qui régissent la convocation et la tenue de la présente assemblée sont portées à la connaissance des citoyens (Loi sur les communes). Les délibérations se feront à la majorité des voix exprimées et à main levée.

Le Président désigne Patrick Lathion et Elisa Gilloz en qualité de scrutateurs.

L'ordre du jour prévoit les points suivants :

1. Protocole : ouverture de l'assemblée, contrôle des présences, désignation des scrutateurs ;
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée primaire du 17 juin 2024 ;
3. Présentation de l'organisation communale 2025-2028 ;
4. Présentation du budget 2025 et approbation ;
5. Planification financière 2026-2028 ;
6. Taux fiscaux 2025, informations et décisions ;
7. Nomination organe de contrôle 2025-2028 ;
8. Divers

L'ordre du jour, soumis à l'approbation de l'assemblée, est adopté, à l'unanimité des citoyennes et citoyens présents, sans aucune modification.

Le président le considère comme approuvé. Il déclare l'assemblée officiellement ouverte et légalement convoquée.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU 17 JUIN 2024

Le président informe que le protocole de la dernière séance du 17 juin 2024 a été publié intégralement sur le site internet de la commune et inséré dans la brochure Veysonnaz Infos N° 31. Il a donc été soumis valablement à la consultation des citoyennes et citoyens durant la période de convocation.

Soumis à l'approbation de l'assemblée primaire, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des citoyennes et citoyens présents.

PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION

COMMUNALE 2025-2028

Le Président ouvre la discussion en invitant chaque conseiller à présenter son dicastère ainsi que les principales missions qui y sont rattachées. Ce tour de table permet à l'assemblée de mieux comprendre la répartition des responsabilités au sein du Conseil communal, d'illustrer la complémentarité des rôles et de mettre en lumière les priorités de chaque secteur pour l'année en cours.



PRÉSENTATION DU BUDGET 2025

ET APPROBATION

Le budget 2025 de la Municipalité a été distribué à tous les ménages dans sa version résumée par le biais de la brochure Veysonnaz Infos N° 31. Durant la période de convocation, il était également consultable dans sa version intégrale et détaillée auprès de l'administration communale et sur le site internet de la Commune.

La conseillère Fournier Catherine procède à une lecture sommaire et commente les principales variations du budget 2025 du compte de résultats qui prévoit des charges financières de Fr. 3'984'486.- et des revenus financiers de Fr. 4'544'281.-. Avec une marge d'autofinancement de Fr. 559'795.-, le budget 2025 de la commune boucle, après déduction des amortissements planifiés de Fr. 503'450.- et des attributions au fonds de financements spéciaux de Fr. 51'870.- avec un excédent de revenus de Fr. 4'475.-.

Dans sa présentation, la conseillère Fournier Catherine relève que le budget 2025 est dans la continuité des prévisions du budget précédent et confirme les prévisions de restrictions financières. Les recettes fiscales n'évoluent que très peu alors que les charges liées ou de transfert augmentent. Les coûts engendrés par le maintien et la rénovation des infrastructures communales impactent sensiblement les résultats de chaque secteur.

Ainsi, établi avec une grande rigueur, le budget 2025 boucle toutefois avec un très léger excédent de revenus de Fr. 4'475.- qui sera porté en augmentation de la fortune de Fr. 3'876'343.25 prévue au budget 2024. L'endettement brut commence son inflexion passant de Fr. 4'982'750.85 à Fr. 4'831'855.85 soit une légère diminution de 3.03%.

La conseillère Fournier Catherine présente et commente largement les principaux investissements pour 2025 répertoriés comme suit :

- | | |
|--|----------|
| • Mise à jour des logiciels de gestion communaux | 50'000.- |
| • Rénovation chemins communaux | 80'000.- |

- | | |
|--|-----------|
| • Projet préliminaire du réaménagement du Centre Village | 50'000.- |
| • Rénovation réseau eau potable | 100'000.- |
| • Révision du plan de zones | 40'000.- |
| • Création des lignes touristiques | 40'000.- |

Le compte d'investissements boucle avec un montant d'investissements nets de Fr. 408'900.- enregistrant des dépenses pour un montant de Fr. 540'400.- et des recettes pour un montant de Fr. 131'500.-.

Le président Fragnière ouvre ensuite la discussion et passe la parole à l'Assemblée.

La parole n'étant pas demandée, le président Lathion invite l'assemblée primaire, conformément aux art. 7 et 17 LCo, à se prononcer sur le budget communal.

À la question «Acceptez-vous le budget 2025 de la municipalité tel que présenté» les citoyens présents se prononcent comme suit :

Oui : 45 / Non : 0 / Absentions : 0

Le président Fragnière remercie l'assemblée pour la confiance accordée au Conseil communal.

PLANIFICATION FINANCIÈRE

PRÉSENTATION

Le Président informe l'assemblée qu'en application de l'article 79 de la loi sur les communes du 5 février 2004, le Conseil communal a établi, pour les 4 années à venir, une planification financière donnant une vue d'ensemble sur l'évolution prévisible des dépenses et des recettes courantes, des investissements ainsi que de la fortune et de l'endettement de la Municipalité. Il commente les éléments essentiels de cette planification et procède à une lecture sommaire des résultats.

Conformément à l'art. 30 de l'ordonnance sur la gestion financière des communes du 24 février 2021, le Président rappelle que le plan financier est présenté uniquement à titre informatif et ne requiert pas l'approbation de l'assemblée.

La parole n'étant pas demandée l'Assemblée prend acte des informations transmises.

TAUX FISCAUX 2024

INFORMATIONS ET DÉCISIONS

Le président informe l'Assemblée qu'en séance ordinaire du 29 janvier 2025, le Conseil communal a décidé, selon son domaine de compétence, de fixer les taux fiscaux pour l'année 2024, comme suit :

- | | |
|--|------------|
| • le coefficient d'impôt applicable aux taux prévus aux art. 178 et 179 LF | |
| • le montant de l'impôt personnel, art. 177 LF | Fr. 1.20.- |
| • le montant de la taxe sur les chiens, art. 182, al. 1 LF | Fr. 150.- |

Pour le taux d'indexation, en vertu de l'article 178 al. 5 et 6 de la loi fiscale (LF) du 10 mars 1976, l'assemblée primaire décide, à l'unanimité des citoyens présents, de maintenir l'indexation des revenus imposables pour l'année 2025 à 110%.

NOMINATION

ORGANE DE CONTRÔLE 2025-2028

Selon l'art. 83 de la loi sur les communes, les réviseurs sont nommés par l'assemblée primaire pour quatre ans sur proposition du Conseil communal et sans contre-proposition de l'Assemblée, la fiduciaire Nofival SA à Sion a été réélue, à l'unanimité des membres présents, comme organe de révision pour la législature 2025-2028.

DIVERS

Le président poursuit par la communication de brèves informations sur les thèmes suivants :

APPEL AUX BÉNÉVOLES

Le Président informe que la Commune recherche des personnes prêtes à s'engager bénévolement dans diverses tâches utiles à la collectivité, telles que la livraison de repas, l'accompagnement scolaire ou la gestion de la déchetterie. Ces missions, parfois soumises à la possession d'un permis de conduire, permettent de renforcer les liens

entre habitants et d'améliorer la qualité de vie au sein du village.

Le Conseil communal remercie par avance les personnes intéressées pour leur engagement bénévole et les invite à se manifester auprès de l'administration communale.

REMERCIEMENT

À NOS EMPLOYÉS COMMUNAUX

Le Président exprime la reconnaissance du Conseil communal à MM. Christophe Friggieri et Yoann Sierro, qui quittent leurs fonctions respectives après plusieurs années de service. M. Friggieri, responsable du service technique durant six ans, a piloté avec rigueur de nombreux projets, notamment la rénovation de la Route de Pra. M. Sierro, employé des travaux publics durant sept ans, s'est montré engagé et polyvalent dans l'entretien des infrastructures, le soutien aux activités sociales et touristiques. Le Conseil remercie également chaleureusement M. Michel Fragnière, secrétaire communal de 2002 à 2024, pour ses 22 années de service exemplaire, marquées par sa rigueur, sa disponibilité et sa profonde connaissance des affaires communales. Tous trois laissent une empreinte durable au sein de la collectivité, et leurs engagements sont salués avec respect et gratitude.

La parole est donnée à l'assemblée pour diverses questions

QUESTIONS DIVERSES DE L'ASSEMBLÉE

Une question est posée concernant les « lignes touristiques » du budget, précisant s'il s'agit de stratégie touristique. Il est confirmé qu'il ne s'agit pas de transports publics mais bien d'orientations stratégiques.

Une autre question porte sur le Plan climat. Il est répondu qu'un cycle de conférences est en cours, dont la prochaine aura lieu le 26 mars, et que les communes partenaires collaborent à des projets concrets (biodiversité, règlements communs, RCCZ). Il est demandé davantage de visibilité pour cette conférence, qui portera notamment sur les obligations liées à la loi sur l'énergie et les subventions disponibles pour la rénovation des bâtiments. Le Conseil confirme qu'un tout-ménage paraîtra tout prochainement pour cette conférence.

Une question est posée concernant l'état d'avancement et le financement du projet de chauffage à distance (CAD), notamment en lien avec les travaux réalisés sur la route de Pra. Il est précisé que le projet est entièrement financé par Oiken, maître d'ouvrage, et que la commune y collabore en raison de son implantation sur le territoire communal. Les conduites ont été posées lors de la réfection de la route de Pra, et la mise à l'enquête de la centrale est prévue pour 2026 dans les lacets de la route de l'Ours, avec une réalisation envisagée en 2027. Le périmètre de desserte ira jusqu'à

la route 32. L'emplacement retenu vise également à permettre un éventuel raccordement du futur projet immobilier de l'Ours.

Une question est posée concernant la problématique de parage à la station pour des logements loués à l'année, en lien avec l'absence de vignettes ou de solution de longue durée à proximité. Le Conseil communal rappelle que le concept actuel de parage, basé sur une différenciation entre parkings de courte et de longue durée, est maintenu pour préserver la vocation piétonne du centre de la station. Les résidents doivent utiliser les zones de déchargement, puis stationner sur les parkings à longue durée (P₁, P₂).

Une réflexion est en cours concernant des solutions spécifiques pour les résidents permanents. Le cas particulier de la zone devant la PPE Edelweiss est également évoqué : bien que partiellement propriété privée, une négociation est en cours afin de trouver un aménagement cohérent avec le concept global. Des informations complémentaires devraient être disponibles d'ici le mois de juin.

La parole n'étant plus demandée, le président remercie une dernière fois les nombreuses personnes présentes pour l'intérêt manifesté.

Il lève officiellement l'assemblée à 19h55 et invite les citoyennes et citoyens à rester dans la salle pour partager un apéritif.



MESSAGE DU CONSEIL MUNICIPAL À L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE CONCERNANT LE COMPTE 2024 DE LA MUNICIPALITÉ

Conformément à la législature en vigueur, le Conseil communal a l'honneur de soumettre à votre examen et à votre approbation les comptes de l'exercice 2024 arrêtés en séance du 21 mai 2025.

APERCU GÉNÉRAL

Avec un total de revenus financiers de Fr. 5'083'002.73 et un total de charges

financières de Fr. 4'387'297.76 le compte de résultats dégage une marge d'autofinancement de Fr. 695'704.97 en hausse de 73.75% par rapport au compte 2023. Avec une diminution de 9.80% des charges financières et de 3.45% des revenus financiers, les résultats sont meilleurs que budgétisés et permettent de stabiliser les comptes vis-à-vis de l'augmentation des

amortissements. La marge d'autofinancement correspond aux prévisions.

Après comptabilisation des amortissements pour Fr. 468'641.20, en augmentation de 1.67%, des attributions pour Fr. 80'360.54 et des prélèvements pour Fr. 58'395.50 sur les différents fonds spéciaux, le compte de résultats présente un excédent de revenus de Fr. 205'098.73.

COMPTE DE RÉSULTATS

	COMPTÉ 2023	BUDGET 2024	COMPTE 2024	ÉCART C2023/C2024	ÉCART EN %
Charges financières	4'864'222.72	4'089'268.00	4'387'297.76	-476'924.96	-9.80%
Revenus financiers	5'264'625.61	4'674'729.00	5'083'002.73	-181'622.88	-3.45%
Marge d'autofinancement	400'402.89	585'461.00	695'704.97	+295'302.08	+73.75%
Amortissements planifiés	460'950.68	476'895.00	468'641.20	+7'690.52	+1.67%
Attributions aux fonds et financements spéciaux	106'629.97	183'000.00	80'360.54	-26 269.43	-24.64%
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	544'316.10	150'000.00	58'395.50	-485'920.60	-89.27%
Excédent de charges	-	-	-	-	-
Excédent de revenus	377'138.34	75'566.00	205'098.73	-172'039.61	-45.62%

En 2023, la comptabilisation de la dissolution des fonds de rénovation des réseaux eaux usées et eaux claires (Fr. 544'316.10) ont engendrés une augmentation substantielle des charges et revenus. En 2024, l'attribution ou le prélèvement sur les fonds de rénovations ou spéciaux ont drastiquement diminué. Ces diminutions impactent directement les charges et revenus.

COMPTE DE RÉSULTATS

Les charges d'exploitation, amortissements compris, ont diminué de Fr. 549'344.15 (-11.12%) entre le compte 2023 et le compte 2024. Cette forte variation provient pour Fr. -485'920.60 de l'opération comptable particulière relative au prélèvement sur les fonds, imputée à la rubrique 31 Charges de biens et services, de 2023 et absentes en

2024. Pour le reste, nous relevons essentiellement une augmentation de Fr. 10'011.21 (+2.46%) pour les amortissements comptables.

Les revenus d'exploitation ont également subi cette même variation de Fr. 676'923.58 (-12.79%) en relation avec l'opération relative au prélèvement sur les fonds pour Fr. -485'920.60 (-89.27%). Elle est complétée par une diminution générale des recettes fiscales de Fr. -163'481.29 (-4.54%).

Ainsi, le résultat provenant de l'activité d'exploitation prévoit un bénéfice de Fr. 223'372.56 en diminution de Fr. 127'579.43 par rapport au compte 2023.

Le résultat provenant de l'activité de financement (charges et revenus financiers) est en diminution de Fr. 44'460.18. L'aug-

mentation des charges liées aux intérêts hypothécaires (+19'127.19) ainsi qu'une baisse significative des dividendes du patrimoine administratif (-23'864.08) en sont les deux principales causes.

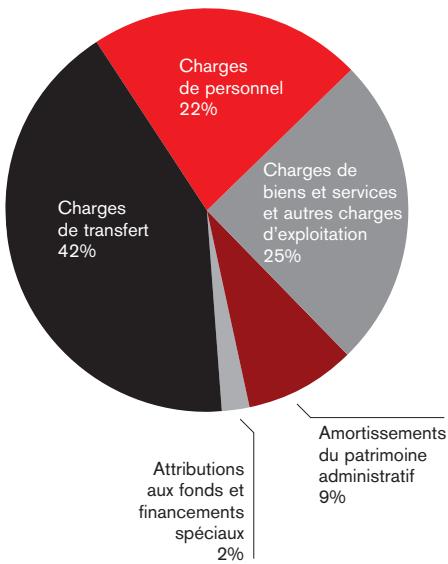
Le compte 2024 ne présentant pas de charges et de revenus extraordinaires, le total du compte de résultats affiche un bénéfice singulier de Fr. 205'098.73 en diminution de Fr. 172'039.61 par rapport au compte 2023.

COMPTES DE RÉSULTATS ÉCHELONNÉ

	COMPTE 2023	BUDGET 2024	COMPTE 2024	ÉCART C2023/C2024	ÉCART EN %
30 Charges de personnel	971'970.60	862'950.00	953'177.95	-18'792.65	-1.93%
31 Charges de biens et services et d'exploitation	1'552'311.46	899'880.00	1'076'592.15	-475'719.31	-30.65%
33 Amortissements du patrimoine administratif	406'457.69	419'595.00	416'468.90	10'011.21	+2.46%
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	106'629.97	183'000.00	80'360.54	-26'269.43	-24.64%
36 Charges de transferts	1'903'925.70	1'863'338.00	1'865'351.73	-38'573.97	-2.03%
37 Subventions redistribuées	0.00	0.00	0.00	-	-
Total des charges d'exploitation	4'941'295.42	4'228'763.00	4'391'951.27	-549'344.15	-11.12%
Revenus d'exploitation					
40 Revenus fiscaux	3'601'164.59	3'063'300.00	3'437'683.30	-163'481.29	-4.54%
41 Patentés et concessions	46'636.10	43'000.00	44'906.88	-1'729.22	-3.71%
42 Taxes	882'768.06	831'600.00	858'210.86	-24'557.20	-2.78%
43 Revenus divers	0.00	0.00	0.00	--	--
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	544'316.10	150'000.00	58'395.50	-485'920.60	-89.27%
46 Revenus de transferts	217'362.56	215'029.00	216'127.29	-1'235.27	-0.57%
47 Subventions à redistribuer	0.00	0.00	0.00	--	--
Total des revenus d'exploitation	5'292'247.41	4'302'929.00	4'615'323.83	-676'923.58	-12.79%
R1 Résultat provenant de l'activité d'exploitation	350'951.99	74'166.00	223'372.56	-127'579.43	-36.35%
34 Charges financières	64'881.90	89'600.00	83'659.84	+18'777.94	+28.94%
44 Revenus financiers	91'068.25	91'000.00	65'386.01	-25'682.24	-28.20%
R2 Résultat provenant de l'activité de financement	26'186.35	1'400.00	-18'273.83	-44'460.18	-169.78%
O1 Résultat de l'activité opérationnelle (R1 + R2)	377'138.34	75'566.00	205'098.73	-172'039.61	-45.62%
38 Charges extraordinaires	-	-	-	-	-
48 Revenus extraordinaires	-	-	-	-	-
E1 Résultat provenant de l'activité extraordinaire	-	-	-	-	-
Résultat total du compte de résultats (O1 + E1)	377'138.34	75'566.00	205'098.73	-172'039.61	-45.62%

CHARGES D'EXPLOITATION

CHARGES D'EXPLOITATION PAR NATURE 2024



30 - CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel restent stables avec une légère diminution de 1.93% entre les exercices 2023 et 2024. Cette évolution provient d'une baisse des indemnités des autorités communales (-1.45%) et des frais de personnels temporaires (-53.26%).

31 - BIENS ET SERVICES

ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Pour cette rubrique, aucune variation particulière n'est à relever. La diminution de Fr. 475'719.31 correspond au prélèvement exceptionnel sur les fonds de rénovations en 2023 qui n'existe pas en 2024.

33 - AMORTISSEMENTS

DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF

Les amortissements du patrimoine administratif affichent une légère progression de 2.46 %, pour atteindre Fr. 416'468.90.

Cette augmentation découle de l'accroissement de la charge des amortissements du

patrimoine administratif (réseau routier, réseaux eaux potables, eaux claires et eaux usées et infrastructures touristiques) en relation avec la fin des travaux d'aménagements de la rue centrale de Pra.

Les amortissements des subventions d'investissements figurent dans les charges de transfert (36) pour un total de Fr. 52'172.30. Le tableau des immobilisations est publié plus loin dans le présent fascicule.

35 - ATTRIBUTIONS AUX FONDS

ET FINANCIEMENTS SPÉCIAUX

Le compte 2024 prévoit une attribution de Fr. 80'360.54 aux financements spéciaux pour équilibrer les comptes de fonctionnement des rubriques 710 et 720. Deux prélèvements pour un total de Fr. 58'395.50 ont été effectués, l'un pour équilibrer les comptes de fonctionnement des rubriques 730, l'autre pour atténuer l'investissement en infrastructures touristiques de la route de Pra.



FONDS ET FINANCIEMENTS SPÉCIAUX

	SOLDE AU 01.01.2024	ATTRIBUTION	PRÉLÈVEMENTS	SOLDE AU 31.12.2024
2900.01 Fonds financement spécial eau potable	13'781.19	18'710.97	-	32'492.16
2900.02 Fonds financement spécial eaux usées	76'165.45	61'649.57	-	137'815.03
2900.03 Fonds financement spécial gestion déchets	111'607.95	-	30'014.75	81'593.20
2910.01 Fonds infrastructures touristiques	201'554.60	80'360.54	30'014.75	251'900.39
290 Financements spéciaux	28'380.75	-	28'380.75	0.00
	229'935.35	80'360.54	58'395.50	251'900.39

36 - CHARGES DE TRANSFERTS

Les charges de transferts comptabilisent toutes les subventions et contributions versées à des collectivités publiques (canton, communes, associations intercommunales) à des entreprises ou organisations privées (sociétés locales) et aux ménages (aides individuelles, soutiens à la famille). Celles-ci sont en légère diminution de Fr. 38'573.97. Le montant correspond aux prévisions budgétaires.

La municipalité n'a que très peu d'entreprise sur l'évolution de ces charges liées en raison de la petite taille de notre commune.

Les impôts à recevoir pour l'année 2024 ont été estimés sur une base prudente en tenant compte des données des trois dernières années fiscales 2021, 2022 et 2023 rapprochés avec les projections établies par le canton selon le contexte économique actuel.

La diminution de Fr. 336'138 est essentiellement lié au forfait fiscal présent en 2023 qui est inexistant en 2024.

(confédération, canton, communes, associations intercommunales). Ceux-ci sont en diminution de Fr. 1'235.27. La municipalité n'a que très peu d'emprise sur l'évolution de ces recettes liées.

CHARGES ET REVENUS FINANCIERS

34 - CHARGES FINANCIÈRES

Les charges financières sont en augmentation de Fr. 18'777.94 en raison de l'évolution de la charge de l'emprunt hypothécaire lié au financement des travaux de la route de Pra.

44 - REVENUS FINANCIERS

Les revenus financiers, sont en diminution de Fr. 25'682.24. L'utilisation total de l'emprunt hypothécaire de la Route de Pra a mis fin aux placements à court terme en cours d'année. Les dividendes des participations publiques et privées sont en diminution après un exercice 2023 exceptionnellement élevé.

41 - PATENTES ET CONCESSIONS

Les patententes et concessions sont principalement constituées par les redevances électriques versées par le prestataire des services électriques OIKEN SA.

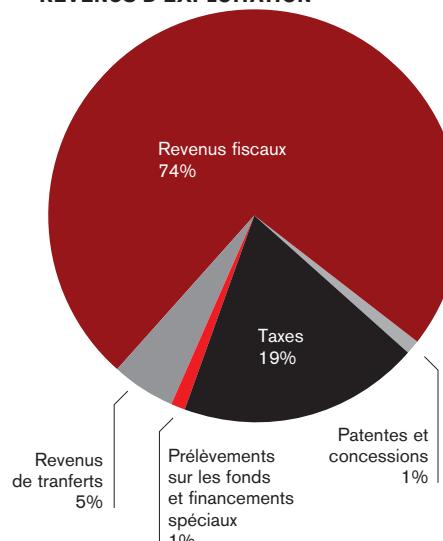
42 - TAXES

Les taxes sont stables enregistrant une légère baisse de 2.78%. Cette diminution est principalement due à l'arrêt des contributions des parents à La Bricoline à la suite de la reprise des activités par l'ASLAE.

45 - PRÉLÈVEMENTS SUR LES FONDS ET FINANCIEMENTS SPÉCIAUX

Les prélèvements sur les fonds et financements spéciaux se chiffrent pour cet exercice à Fr. 58'395.50. Comme mentionné dans les commentaires précédents, ces prélèvements ont été enregistrer pour équilibrer les comptes de fonctionnement des rubriques 730 et pour atténuer l'investissement en infrastructures touristiques de la route de Pra.

REVENUS D'EXPLOITATION



40 - REVENUS FISCAUX

Les revenus fiscaux totalisent les impôts des personnes physiques et ceux des personnes morales et représentent l'essentiel des revenus d'exploitation (74%).

46 - REVENUS DE TRANSFERTS (46)

Les revenus de transferts comptabilisent tous les dédommagements et subventions perçus auprès des collectivités publiques

COMPTE DES INVESTISSEMENTS PAR NATURE

Avec un total de dépenses de Fr. 1'991'147.57 et un total de recettes de Fr. 1'145'666.40, le compte d'investissements présente un résultat net de Fr. 845'481.17.

COMPTE DES INVESTISSEMENTS

	COMPTE 2023	BUDGET 2024	COMPTE 2024	ÉCART B2024/C2024	ÉCART EN %
Dépenses	1'910'864.94	850'000.00	1'991'147.57	+1'141'147.57	+134.25%
Recettes	678'193.35	780'000.00	1'145'666.40	+365'666.40	+46.88%
Investissements nets	1'232'671.59	70'000.00	845'481.17	+775'481.17	+1'107.83%

Les principales dépenses d'investissements prévus sont les suivantes :

	FR.
Route de Pra	977'664.74
Route de Pra – Infrastructures routières et techniques	520'927.69
Rénovation de la cour d'école « Cour Verte »	174'820.35
Réseau eau potable	104'376.60
Réseau eaux usées	77'030.31
Réseau eaux claires	100'509.79
Autres investissements	1'013'482.83
Route de Pra – Infrastructures touristiques	694'223.00
Rénovation de la cour d'école « Cour Verte » travaux complémentaires revêtements	40'217.85
Chemin de Beauperrier	101'845.50
Chemin de l'église	84'182.00
Réseau des bornes hydrantes	12'150.65
Aménagement des places de stationnements en station	12'775.50
Révision du plan de zones + carte des dangers	36'490.15
Subventions aux constructions des routes cantonales	20'735.60
Subventions investissements STEP de Bieudron	10'862.58

Les recettes s'élevant à Fr. 1'145'666.40 proviennent des taxes de raccordement pour un montant de Fr. 53'718.–, de subventions cantonales et d'autres communes pour des montants de Fr. 1'013'056.30, de subventions de fondations pour Fr. 40'000.–, de contributions de tiers de Fr. 10'511.35 et de prélèvement sur le fond spécial touristique pour un montant de Fr. 28'380.75.

COMPTE DES INVESTISSEMENTS PAR NATURE

Le volume des investissements bruts atteint Fr. 1'480'322.82. Les recettes d'investissement sont en augmentation de Fr. 28'278.20. Vous trouverez le détail des investissements prévus par classification fonctionnelle dans le fascicule complet.

	COMPTE 2023	BUDGET 2024	COMPTE 2024	ÉCART B2024/C2024
50 Immobilisations corporelles	1'783'633.69	745'000.00	1'923'059.24	+ 1'178'059.24
51 Investissements pour le compte de tiers				
52 Immobilisations incorporelles	97'959.35	40'000.00	36'490.15	- 3'509.85
54 Prêts				
55 Participations et capital social				
56 Propres subventions d'investissement	29'271.90	65'000.00	31'598.18	- 33'401.82
57 Subventions d'investissement redistribuées				
Report au bilan	1'910'864.94	850'000.00	1'991'147.57	+1'141'147.57
60 Transferts au patrimoine financier	-33'179.35	0.00	0.00	0.00
61 Remboursements				
62 Transferts d'immobilisations incorporelles				
63 Subventions d'investissement acquises	-645'014.00	-180'000.00	-143'110.10	+36'889.90
64 Remboursement de prêts				
65 Transferts de participations				
66 Remboursement de subventions d'investissement propres				
67 Subventions d'investissement à redistribuer		-600'000.00	-1'002'556.30	-402'556.30
Report au bilan	-678'193.35	-780'000.00	-1'145'666.40	+365'666.40
Excédent de dépenses	1'232'671.59	70'000.00	845'481.17	+775'481.17



ÉVOLUTION DE LA FORTUNE ET DES ENGAGEMENTS

La marge d'autofinancement ne suffisant pas à couvrir les investissements nets, le compte de financement présente une insuffisance de Fr. 149'776.20.

FINANCEMENT

	COMPTE 2023	BUDGET 2024	COMPTE 2024	ÉCART C2023/C2024	ÉCART EN %
Marge d'autofinancement	400'402.89	585'461.00	695'704.97	295'302.08	73.75%
Investissements nets	1'232'671.59	70'000.00	845'481.17	-387'190.42	-31.41%
Insuffisance de financement	832'268.70	-	149'776.20	-91'888.34	-5.63%
Excédant de financement	-	515'461.00	-	-	-

La fortune de la municipalité qui se montait à Fr. 3'800'777.– au 31.12.2023 passe à Fr. 4'020'228.– au 31.12.2024 après report de l'excédent de revenus de Fr. 219'451.–.

MODIFICATION DE LA FORTUE

	COMPTE 2023	BUDGET 2024	COMPTE 2024	ÉCART C2023/C2024	ÉCART EN %
Excédent revenus (+) charges (-)	377'138.34	75'566.00	205'098.73	-172'039.61	-45.61%
Excédent du bilan	3'800'777.25	3'875'566.25	4'005'875.98	205'098.73	5.40%

INDICATEURS FINANCIERS COMMUNAUX

Huit indicateurs liés à l'évaluation de la situation financière de la commune sont retenus par le canton et portent principalement sur la problématique de l'endettement. Ils servent à analyser l'équilibre budgétaire

de la collectivité, la qualité de la gestion financière et l'importance de l'endettement. Les résultats obtenus s'expriment en % ou en francs et sont notés sur la base des moyennes actualisées retenues par le canton de Valais.

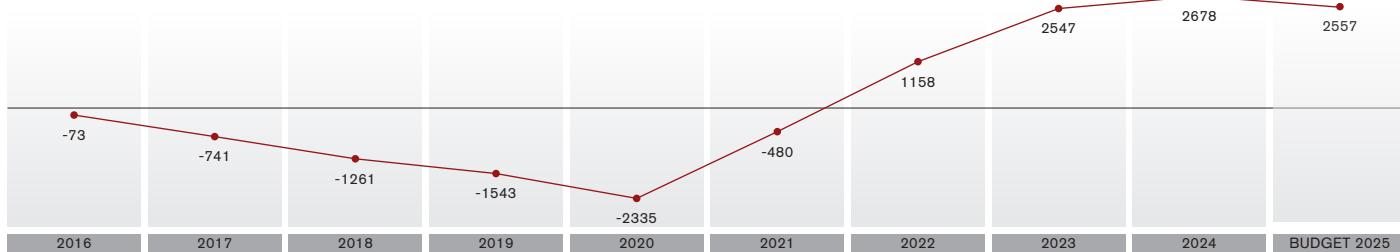
Grâce aux indicateurs financiers, le conseil municipal peut élaborer sa planification financière en tenant compte des risques encourus en matière de gestion financière.

ÉVOLUTION INDICATEURS

	COMPTE 2023	COMPTE 2024
1. Taux d'endettement net (I1)	42.02%	bon
2. Degré d'autofinancement (I2)	32.48%	récession
3. Part des charges d'intérêts (I3)	0.13%	bon
4. Dette brute par rapport aux revenus (I4)	80.43%	bon
5. Proportion des investissements (I5)	30.09%	eff. d'inv. très élevé
6. Part du service de la dette (I6)	8.69%	charge acceptable
7. Dette nette 1 par habitant (I7)	2547	endettement important
8. Taux d'autofinancement (I8)	7.44%	mauvais

ÉVOLUTION DE L'ENDETTEMENT NET PAR HABITANT

DETTE NETTE PAR HABITANT



CONCLUSION

L'exercice 2024 présente une situation financière globalement stable et maîtrisée, malgré un contexte marqué par l'achèvement de plusieurs projets d'investissements importants, notamment ceux liés à la route de Pra. La commune enregistre un excédent de revenus de **205'098.73 francs**, en augmentation par rapport au budget, bien que moindre qu'en 2023, où des opérations comptables exceptionnelles avaient influencé positivement les résultats.

La marge d'autofinancement s'élève à **695'704.97 francs**, en progression significative de +73.75% par rapport à l'année précédente. Elle permet de couvrir environ 82 % des investissements nets de l'exercice

(845'481.17 francs), limitant l'insuffisance de financement à 149'776.20 francs, un niveau raisonnable compte tenu du volume des projets réalisés.

Les **charges de fonctionnement** sont contenues et légèrement inférieures au budget prévu. Côté recettes, la prudence dans l'évaluation des revenus fiscaux s'est révélée justifiée, avec des montants finalement conformes aux années précédentes, malgré l'absence d'un forfait fiscal exceptionnel comme en 2023.

Le **niveau d'endettement** de la commune reste maîtrisé, bien qu'en légère hausse (passage de 42.0% à 48.4% du taux d'endettement net), et les indicateurs cantonaux maintiennent une appréciation globalement

favorable de la situation financière, avec une **charge de la dette jugée acceptable**.

Avec une fortune portée à **4'020'228 francs** en fin d'exercice, la commune dispose encore de **marges de manœuvre raisonnables** pour affronter les défis futurs. Toutefois, la vigilance demeure de mise. Le Conseil communal devra continuer à planifier avec rigueur les investissements à venir, en maintenant un équilibre durable entre développement communal, soutenabilité financière et priorisation des dépenses.

Au vu de ces éléments, le **Conseil communal vous invite à approuver les comptes 2024**, tout en vous remerciant pour votre confiance et votre collaboration au service du bien commun.



**APERÇU DU COMPTE
DE RÉSULTATS ET INVESTISSEMENTS**

		COMPTE 2023	BUDGET 2024	COMPTE 2024	
COMPTE DE RÉSULTATS					
Résultat avant amortissements comptables					
Charges financières	- CHF	4'864'222.72	4'089'268.00	4'387'297.76	
Revenus financiers	+ CHF	5'264'625.61	4'674'729.00	5'083'002.73	
Marge d'autofinancement	= CHF	400'402.89	585'461.00	695'704.97	
Résultat après amortissements comptables					
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-	
Marge d'autofinancement	+ CHF	400'402.89	585'461.00	695'704.97	
Amortissements planifiés	- CHF	460'950.68	476'895.00	468'641.20	
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF	106'629.97	183'000.00	80'360.54	
Prélèv. sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF	544'316.10	150'000.00	58'395.50	
Réévaluations des prêts du PA	- CHF	-	-	-	
Réévaluations des participations du PA	- CHF	-	-	-	
Attributions au capital propre	- CHF	-	-	-	
Réévaluations PA	+ CHF	-	-	-	
Prélèvements sur le capital propre	+ CHF	-	-	-	
Excédent de revenus	= CHF	377'138.34	75'566.00	205'098.73	
COMPTE DES INVESTISSEMENTS					
Dépenses	+ CHF	1'910'864.94	850'000.00	1'991'147.57	
Recettes	- CHF	678'193.95	780'000.00	1'145'666.40	
Investissements nets	= CHF	1'232'671.59	70'000.00	845'481.17	
FINANCEMENT					
Marge d'autofinancement	+ CHF	400'402.89	585'461.00	695'704.97	
Investissements nets	- CHF	1'232'671.59	70'000.00	845'481.17	
Insuffisance de financement	= CHF	832'268.70	-	149'776.20	
Excédent de financement	= CHF	-	515'461.00	-	
COMPTE DE RÉSULTATS SELON LES TÂCHES					
		COMPTE 2023	BUDGET 2024	COMPTE 2024	
		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
0 Administration générale		415'042.45	94'208.61	448'000.00	86'500.00
1 Ordre et sécurité publics, défense		214'812.00	71'525.65	246'550.00	47'900.00
2 Formation		648'902.74	48'710.70	581'530.00	63'900.00
3 Culture, sports et loisirs, église		153'969.90	15'708.00	186'550.00	15'500.00
4 Santé		158'144.45	-	166'900.00	-
5 Prévoyance sociale		561'026.22	236'854.20	478'550.00	235'200.00
6 Trafic et télécommunications		1'201'502.93	349'990.00	1'153'625.00	389'500.00
7 Protec. de l'environnement et aména. du territoire		1'240'142.35	1'109'050.45	688'600.00	620'438.00
8 Economie publique		689'393.75	632'553.94	649'100.00	576'200.00
9 Finances et impôts		148'866.58	3'250'340.16	149'758.00	2'691'094.00
Total des charges et des revenus		5'431'803.37	5'808'941.71	4'749'163.00	4'726'232.00
Excédent de charges				-	
Excédent de revenus		377'138.34		75'566.00	
					205'098.73
COMPTE DE RÉSULTATS SELON LES NATURES					
		COMPTE 2023	BUDGET 2024	COMPTE 2024	
		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
30 Charges de personnel		971'970.60	862'950.00	953'177.95	
31 Charges de biens et services et autres charges expl.		1'552'311.46	899'880.00	1'076'592.15	
33 Amortissements du patrimoine administratif		406'457.69	419'595.00	416'468.90	
34 Charges financières		64'881.90	89'600.00	83'659.84	
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux		106'629.97	183'000.00	80'360.54	
36 Charges de transferts		1'903'925.70	1'863'338.00	1'865'351.73	
37 Subventions redistribuées		-	-	-	
38 Charges extraordinaires		-	-	-	
39 Imputations internes		425'626.05	430'800.00	460'688.39	
40 Revenus fiscaux		3'601'164.59	3'063'300.00	3'437'683.30	
41 Patentés et concessions		46'636.10	43'000.00	44'906.88	
42 Taxes		882'768.06	831'600.00	858'210.86	
43 Revenus divers		-	-	-	
44 Revenus financiers		91'068.25	91'000.00	65'386.01	
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéci.		544'316.10	150'000.00	58'395.50	
46 Revenus de transferts		217'362.56	215'029.00	216'127.29	
47 Subventions à redistribuer		-	-	-	
48 Revenus extraordinaires		-	-	-	
49 Imputations internes		425'626.05	430'800.00	460'688.39	
Total des charges et des revenus		5'431'803.37	5'808'941.71	4'936'299.50	5'141'398.23
Excédent de revenus		377'138.34	75'566.00	205'098.73	

**COMPTES DÉTAILLÉS
DES RÉSULTATS PAR TÂCHES**

	COMPTE 2023		BUDGET 2024		COMPTE 2024	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE						
011 Législatif	415'042.45	94'208.61	448'000.00	86'500.00	492'606.39	144'062.76
012 Exécutif	5'902.05	-	3'000.00	-	9'330.40	-
022 Services généraux	107'280.35	-	101'150.00	-	107'708.20	-
029 Immeubles administratifs	286'483.20	90'208.61	327'950.00	82'000.00	356'646.53	140'062.76
1 ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE	214'812.00	71'525.65	246'550.00	47'900.00	250'352.71	66'209.05
111 Police	59'747.95	19'586.00	53'400.00	2'000.00	58'067.40	19'819.45
120 Justice commune	5'070.90	-	4'050.00	-	5'949.15	-
122 Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte	4'695.80	-	4'500.00	-	5'202.90	-
140 Questions juridiques	73'101.65	19'387.25	54'000.00	22'000.00	58'190.45	27'247.25
151 Service du feu, organisation intercommunale	9'653.00	-	99'600.00	23'900.00	91'596.23	19'142.35
162 Dépense civile	4'449.90	-	8'700.00	-	9'934.98	-
163 EMCR	214'812.00	71'525.65	22'300.00	-	21'411.60	-
2 FORMATION	648'902.74	48'710.70	581'530.00	63'900.00	674'042.63	49'027.90
212 Degré primaire	249'839.55	28'770.00	266'400.00	25'800.00	238'743.20	29'460.00
213 Degré secondaire	219'673.70	14'322.00	158'680.00	34'100.00	227'029.55	8'788.35
217 Bâtiments scolaires	161'846.43	-	136'650.00	-	179'474.52	2'747.00
220 Ecoles spécialisées	3'569.16	-	4'800.00	-	11'006.31	-
230 Formation professionnelle initiale	4'986.90	2'493.45	6'000.00	1'500.00	8'353.30	4'551.05
251 Ecole de maturité gymnasiale	6'081.75	3'125.25	6'000.00	2'500.00	6'463.00	3'481.50
299 Formation non-mentionnée ailleurs	2'905.25	-	3'000.00	-	2'972.75	-
3 CULTURE, SPORT ET LOISIRS, ÉGLISE	153'969.90	15'708.00	186'550.00	15'500.00	151'183.15	17'500.00
329 Culture, autres	23'966.95	-	22'500.00	-	19'855.35	-
341 Sports	26'679.50	15'708.00	41'050.00	15'500.00	28'808.15	17'500.00
342 Loisirs	15'231.15	-	32'700.00	-	34'097.38	-
350 Eglise catholique romaine	87'292.30	-	89'000.00	-	67'422.27	-
351 Eglise réformée évangélique	800.00	-	1'300.00	-	1'000.00	-
4 SANTÉ	158'144.45	-	166'900.00	-	182'194.40	-
412 Homes médicalisés et maison pour pers. âgées	50'343.90	-	52'000.00	-	58'092.65	-
421 Soins ambulatoires	77'090.00	-	84'800.00	-	83'299.20	-
431 Prévention de l'abus d'alcool et de drogues	-	-	1'600.00	-	-	-
433 Service médical scolaire	14'577.10	-	12'000.00	-	22'388.50	-
490 Santé publique	16'133.45	-	16'500.00	-	18'414.05	-
5 PRÉVOYANCE SOCIALE	561'026.22	236'854.20	478'550.00	235'200.00	449'499.66	168'659.70
512 Réductions de primes	51'074.55	-	55'000.00	-	53'857.55	-
523 Foyers pour invalides	59'807.85	-	60'000.00	-	64'072.57	-
531 Assurance-vieillesse et survivants (AVS)	-	563.45	-	900.00	-	-
532 Prestations complémentaires à l'AVS / AI	-	-	32'200.00	-	31'097.72	-
535 Prestations de vieillesse	27'679.15	17'028.00	32'000.00	9'800.00	22'359.10	12'238.00
543 Avance et recouvrement des pensions alimentaires	1'135.17	-	2'000.00	-	897.80	-
544 Protection de la jeunesse (en général)	20'757.55	-	16'600.00	-	10'299.55	-
545 Prestations aux familles (en général)	313'732.62	203'602.60	230'250.00	211'000.00	219'177.25	147'526.65
572 Aide sociale (économique)	50'861.42	15'660.15	44'500.00	13'500.00	44'339.31	8'895.05
574 Fonds cantonal pour l'emploi	-	-	5'000.00	-	3'398.81	-
579 Assistance non mentionnée ailleurs	-	-	1'000.00	-	-	-
6 TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	1'201'502.93	349'990.00	1'153'625.00	389'500.00	1'260'208.52	389'022.00
613 Routes cantonales	211'753.20	8'490.95	191'500.00	20'000.00	224'365.17	14'420.75
615 Routes communales	859'150.03	248'066.95	861'325.00	289'000.00	944'058.55	314'001.25
622 Trafic régional	130'599.70	93'432.10	100'800.00	80'500.00	91'784.80	60'600.00
7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	1'240'142.35	1'109'050.45	688'600.00	620'438.00	701'855.37	593'285.39
710 Approvisionnement en eau	430'651.70	430'651.70	151'200.00	133'000.00	139'959.45	139'959.45
720 Traitement des eaux usées	342'369.75	342'369.75	134'000.00	146'838.00	151'290.95	151'290.95
730 Gestion des déchets	318'203.10	318'203.10	333'600.00	333'600.00	289'783.49	289'783.49
741 Corrections de cours d'eau	37'977.45	-	5'000.00	-	30'268.07	-
771 Cimetières, crématoires (en général)	24'232.45	5'401.20	8'000.00	1'000.00	14'280.98	-
790 Aménagement du territoire	86'707.90	12'424.70	56'800.00	6'000.00	76'272.43	12'251.50
8 ÉCONOMIE PUBLIQUE	689'393.75	632'553.94	649'100.00	576'200.00	597'188.17	541'590.40
811 Administration, exécution et contrôle	8'946.55	-	12'100.00	-	7'264.00	-
819 Irrigation	19'527.20	-	15'500.00	-	15'400.82	-
820 Sylviculture	-	-	1'000.00	-	829.15	-
840 Tourisme	660'920.00	616'443.94	620'500.00	576'200.00	566'686.10	536'220.40
870 Electricité	-	16'110.00	-	-	7'008.10	5'370.00
9 FINANCES ET IMPÔTS	148'866.58	3'250'340.16	149'758.00	2'691'094.00	177'168.50	3'172'041.00
910 Impôts personnes physiques	59'971.58	2'873'555.80	41'000.00	2'331'700.00	61'312.51	2'673'008.60
911 Impôts personnes morales	785.10	177'898.75	3'000.00	165'000.00	16'507.15	281'840.05
930 Péréquation financière et compensation des charges	23'228.00	37'403.00	16'158.00	37'844.00	15'689.00	43'732.00
950 Quotations-parts, autres	-	47'500.26	-	43'850.00	-	46'936.89
961 Intérêts	64'881.90	85'047.70	89'600.00	70'000.00	83'659.84	117'094.92
963 Immeubles et titres du patrimoine financier	-	-	-	42'000.00	-	8'914.64
971 Redistributions liées à la taxe sur le CO ₂	-	498.05	-	700.00	-	513.90
TOTAL DES CHARGES ET DES REVENUS	5'431'803.37	5'808'941.71	4'749'163.00	4'749'163.00	4'936'299.50	5'141'398.23
EXCÉDENTS DE REVENUS	377'138.34	-	75'566.00	-	205'098.73	-



**COMPTE DES INVESTISSEMENTS
SELON LES TÂCHES**

	COMPTE 2023		BUDGET 2024		COMPTE 2024	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
0 Administration générale	-	-	-	-	-	-
1 Ordre et sécurité publics, défense	-	-	-	-	12'150.65	-
2 Formation	17'909.90	-	120'000.00	40'000.00	215'038.20	40'000.00
3 Culture, sports et loisirs, église	33'179.35	33'179.35	-	-	-	-
4 Santé	-	-	20'000.00	-	-	-
5 Prévoyance sociale	-	-	-	-	-	-
6 Trafic et télécommunications	748'939.49	-	545'000.00	700'000.00	740'466.29	415'719.92
7 Protec. de l'environnement et aména. du territoire	932'493.20	595'014.00	165'000.00	40'000.00	329'269.43	392'256.60
8 Economie publique	178'343.00	50'000.00	-	-	694'223.00	297'689.88
9 Finances et impôts	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses et des recettes	1'910'864.94	678'193.35	850'000.00	780'000.00	1'991'147.57	1'145'666.40
Excédent de dépenses	-	1'232'671.59	-	70'000.00	-	845'481.17
Excédent de recettes	-	-	-	-	-	-

**COMPTE DES INVESTISSEMENTS
SELON LES NATURES**

	COMPTE 2023		BUDGET 2024		COMPTE 2024	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
50 Immobilisations corporelles	1'783'633.69	-	745'000.00	-	1'923'059.24	-
51 Investissements pour le compte de tiers	-	-	-	-	-	-
52 Immobilisations incorporelles	97'959.35	-	40'000.00	-	36'490.15	-
54 Prêts	-	-	-	-	-	-
55 Participations et capital social	-	-	-	-	-	-
56 Propres subventions d'investissement	29'271.90	-	65'000.00	-	31'598.18	-
57 Subventions d'investissement redistribuées	-	-	-	-	-	-
60 Transferts au patrimoine financier	-	33'179.35	-	-	-	-
61 Remboursements	-	-	-	-	-	-
62 Transferts d'immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
63 Subventions d'investissement acquises	-	645'014.00	-	180'000.00	-	143'110.10
64 Remboursement de prêts	-	-	-	-	-	-
65 Transferts de participations	-	-	-	-	-	-
66 Remboursement de subventions d'inv. propres	-	-	-	-	-	-
67 Subventions d'investissement à redistribuer	-	-	-	600'000.00	-	1'002'556.30
Total des dépenses et des recettes	1'910'864.94	678'193.35	850'000.00	780'000.00	1'991'147.57	1'145'666.40
Excédent de dépenses	-	1'232'671.59	-	70'000.00	-	845'481.17

**COMPTE DÉTAILLÉS
DES INVESTISSEMENTS PAR TÂCHES**

	COMPTE 2023		BUDGET 2024		COMPTE 2024	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
1 ORDRE ET SÉCURITE PUBLICS, DÉFENSE	-	-	-	-	12'150.65	-
022 Services généraux	-	-	-	-	12'150.65	-
2 FORMATION	17'909.90	-	120'000.00	40'000.00	215'038.20	40'000.00
217 Bâtiments scolaires	17'909.90	-	120'000.00	40'000.00	215'038.20	40'000.00
3 CULTURE, SPORT ET LOISIRS, ÉGLISE	33'179.35	33'179.35	-	-	-	-
329 Culture, autres	33'179.35	33'179.35	-	-	-	-
4 SANTE	-	-	20'000.00	-	-	-
412 Homes médicalisés et maison pour pers. âgées	-	-	20'000.00	-	-	-
6 TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	748'939.49	-	545'000.00	700'000.00	740'466.29	415'719.92
613 Routes cantonales	17'886.10	-	25'000.00	-	20'735.60	-
615 Routes communales	731'053.39	-	520'000.00	700'000.00	706'955.19	415'719.92
7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	932'493.20	595'014.00	165'000.00	40'000.00	329'269.43	392'256.60
710 Approvisionnement en eau	167'135.40	316'828.75	105'000.00	20'000.00	104'376.60	26'859.00
720 Traitement des eaux usées	155'357.45	252'952.70	20'000.00	20'000.00	87'892.89	37'370.35
741 Corrections de cours d'eau	512'041.00	25'232.55	-	-	100'509.79	317'527.25
790 Aménagement du territoire	97'959.35	-	40'000.00	-	36'490.15	10'500.00
8 ÉCONOMIE PUBLIQUE	178'343.00	50'000.00	-	-	694'223.00	297'689.88
840 Tourisme	178'343.00	50'000.00	-	-	694'223.00	297'689.88
TOTAL DES DÉPENSES ET DES RECETTES	1'910'864.94	645'014.00	850'000.00	780'000.00	1'991'147.57	1'145'666.40
EXCÉDENTS DE DÉPENSES		1'232'671.59	-	70'000.00	-	845'481.17

APERÇU DU BILAN

	ÉTAT AU 31.12.2023	ÉTAT AU 31.12.2024
1 Actif	9'528'924.45	9'427'909.08
Patrimoine financier	3'985'050.54	3'507'195.20
100 Disponibilités et placements à court terme	1'698'727.60	1'391'628.38
101 Crédits	1'160'185.30	1'383'579.15
102 Placements financiers à court terme	1'000'000.00	-
104 Actifs de régularisation	100'137.64	705'987.67
106 Marchandises, fournitures et travaux en cours	-	-
107 Placements financiers	26'000.00	26'000.00
108 Immobilisations corporelles du patrimoine financier	-	-
109 Crédits envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	-	-
Patrimoine administratif	5'543'873.91	5'920'713.88
140 Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	4'365'506.00	4'785'834.52
142 Immobilisations incorporelles	71'819.00	48'904.57
144 Prêts	-	-
145 Participation capital social	616'425.00	616'425.00
2 Passif	9'528'924.45	9'427'909.08
Capitaux de tiers	5'498'211.85	5'170'132.71
200 Engagements courants	733'402.48	884'532.45
201 Engagements financiers à court terme	-	-
204 Passifs de régularisation	620'139.37	295'930.26
205 Provisions à court terme	-	-
206 Engagements financiers à long terme	3'596'565.00	3'433'565.00
208 Provisions à long terme	67'000.00	75'000.00
209 Engagements envers les financements spéciaux et fonds classés dans les capitaux de tiers	481'105.00	481'105.00
Capital propre	4'030'712.60	4'257'776.37
29 Capital propre	4'030'712.60	4'257'776.37



CONVOCATION ASSEMBLÉE PRIMAIRE DE LA BOURGEOISIE

L'Assemblée primaire de la Bourgeoisie de Veysonnaz est convoquée le

MARDI 10 JUIN 2025 À 19 H À LA SALLE COMMUNALE

L'ordre du jour est le suivant:

1. Protocole : ouverture de l'assemblée, contrôle des présences, désignation des scrutateurs ;
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée primaire du 20 février 2025 ;
3. Lecture des comptes bourgeois 2024 ;
4. Rapport de l'organe de contrôle ;
5. Approbation des comptes bourgeois 2024 ;
6. Divers

Tous les documents sont soumis à la consultation publique jusqu'au jour de l'Assemblée auprès du secrétariat communal pendant les heures d'ouverture officielles ainsi que sur le site internet de la commune www.veysonnaz.org. Ils peuvent être obtenus gratuitement auprès du secrétariat communal sur simple requête téléphonique 027 207 10 52 ou par courriel à info@veysonnaz.org.

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE BOURGEOISIALE DU 20 FÉVRIER 2025

PROTOCOLE - OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE, CONTRÔLE DES PRÉSENCES ET DÉSIGNATION DES SCRUTATEURS

Il est 19 h précise lorsque le président Jean-Edouard Fragnière ouvre la séance et salue cordialement les bourgeois et bourgeois qui ont pris part à cette assemblée primaire ainsi qu'aux membres du Conseil bourgeois.

L'Assemblée bourgeoisiale a été convoquée par affichage aux piliers publics et par publication sur le site internet de la Commune dès le 31 janvier 2025, transmis ensuite par distribution postale à tous les ménages par le biais de la brochure Veysonnaz Infos N° 31.

Son ordre du jour prévoit les points suivants :

1. Protocole - ouverture de l'Assemblée, contrôle des présences et désignation des scrutateurs
2. Procès-verbal de l'Assemblée bourgeoisiale du 17 juin 2024 - Approbation ;
3. Budget 2025 - Lecture et approbation ;
4. Divers

L'ordre du jour est ensuite soumis à l'approbation de l'assemblée. Celui-ci est adopté, à l'unanimité, sans aucune modification.

Les bases légales en vigueur qui régissent la convocation et la tenue de la présente assemblée sont portées à la connaissance des citoyens (Loi sur les communes).

Le Président désigne Patrick Lathion et Elisa Gilloz en qualité de scrutateurs.

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE BOURGEOISIALE DU 17 JUIN 2024

APPROBATION

Le président informe que le protocole de la dernière séance du 17 juin 2024 a été publié intégralement sur le site internet de la commune et inséré dans la brochure Veysonnaz Infos N° 31 de sorte que sa lecture n'est plus nécessaire, sauf si la majorité de l'Assemblée le demande expressément.

Soumis à l'approbation de l'assemblée bourgeoisiale, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des bourgeois et bourgeois présents.

BUDGET 2025 - LECTURE ET APPROBATION

Le président donne lecture du budget du compte de résultats 2025 qui présente les principaux résultats suivants :

• Charges financières	CHF 60.00
• Revenus financiers	CHF 3'000.00
• Excédent de revenus du compte de résultats	CHF 2'940.00

Le budget 2025 de la Bourgeoisie ne prévoit aucun poste d'investissements.

Conformément aux art. 7 et 17 LCo, l'assemblée primaire est invitée à se prononcer sur le budget bourgeoisial.

Soumis au vote, l'assemblée bourgeoisiale adopte, à l'unanimité des bourgeois et bourgeois présents, le budget 2025 de la Bourgeoisie de Veysonnaz, tel que présenté.

4. DIVERS

Le président ouvre la discussion et donne la parole à l'assemblée primaire.

La parole n'étant pas demandée, le président remercie une dernière fois les personnes présentes pour l'intérêt manifesté et clôture officiellement l'assemblée bourgeoisiale à 19 h 10.

MESSAGE DU CONSEIL BOURGEOISIAL CONCERNANT LES COMPTES 2024 DE LA BOURGEOISIE

GÉNÉRALITÉS

L'élaboration du compte 2024 ne comporte aucune particularité par rapport aux exercices précédents.

La Bourgeoisie n'exerce et ne finance aucune activité. Elle n'est propriétaire que

de terrains et de forêts qui sont entretenus et financés entièrement par la Municipalité.

COMPTES DE RÉSULTATS

Les seuls frais de fonctionnement ne concernent que les frais de gestion du

compte postal se chiffrant à Fr. 60.-. Au niveau des recettes, la Municipalité de Veysonnaz verse une contribution annuelle de Fr. 3'000.- à la Bourgeoisie de Veysonnaz pour l'utilisation des biens bourgeoisiaux.

COMPTES DE RÉSULTATS

Charges financières	60.00	60.00	60.00	0.00
Revenus financiers	3'000.00	3'000.00	3'000.00	0.00
Marge d'autofinancement	2'940.00	2'940.00	2'940.00	0.00

Amortissements planifiés				
Attributions aux fonds et financements spéciaux				
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux				
Excédent de charges				
Excédent de revenus	2'940.00	2'940.00	2'940.00	0.00

	COMPTE 2023	BUDGET 2024	COMPTE 2024	ÉCART B2024/C2024
Charges financières	60.00	60.00	60.00	0.00
Revenus financiers	3'000.00	3'000.00	3'000.00	0.00
Marge d'autofinancement	2'940.00	2'940.00	2'940.00	0.00

COMPTES DE RÉSULTATS ÉCHELONNÉS

Charges d'exploitation

30 Charges de personnel	0.00	0.00	0.00	0.00
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	60.00	60.00	60.00	0.00
33 Amortissements du patrimoine administratif	0.00	0.00	0.00	0.00
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0.00	0.00	0.00	0.00
36 Charges de transferts	0.00	0.00	0.00	0.00
37 Subventions redistribuées	0.00	0.00	0.00	0.00
Total des charges d'exploitation	60.00	60.00	60.00	0.00

Revenus d'exploitation

40 Revenus fiscaux	0.00	0.00	0.00	0.00
41 Patentes et concessions	0.00	0.00	0.00	0.00
42 Taxes	0.00	0.00	0.00	0.00
43 Revenus divers	3'000.00	3'0000.00	3'000.00	0.00
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0.00	0.00	0.00	0.00
46 Revenus de transferts	0.00	0.00	0.00	0.00
47 Subventions à redistribuer	0.00	0.00	0.00	0.00
Total des revenus d'exploitation	3'000.00	3'000.00	3'000.00	0.00

R1 Résultat provenant de l'activité d'exploitation	2'940.00	2'940.00	2'940.00	0.00
34 Charges financières	0.00	0.00	0.00	0.00
44 Revenus financiers	0.00	0.00	0.00	0.00

R2 Résultat provenant de l'activité de financement	0.00	0.00	0.00	0.00
O1 Résultat de l'activité opérationnelle (R1 + R2)	2'940.00	2'940.00	2'940.00	0.00
38 Charges extraordinaires	0.00	0.00	0.00	0.00
48 Revenus extraordinaires	0.00	0.00	0.00	0.00
E1 Résultat provenant de l'activité extraordinaire	0.00	0.00	0.00	0.00
Résultat total du compte de résultats (O1 + E1)	2'940.00	2'940.00	2'940.00	0.00



COMPTES DES INVESTISSEMENTS

Aucun investissement n'est réalisé par la Bourgeoisie.

ÉVOLUTION DE LA FORTUNE ET DES ENGAGEMENTS

	COMPTE 2023	BUDGET 2024	COMPTE 2024	ÉCART B2024/C2024
Financement				
Marge d'autofinancement	2'940.00	2'940.00	2'940.00	0.00
Investissements nets				
Insuffisance de financement				
Excédent de financement	2'940.00	2'940.00	2'940.00	0.00
Modification de la fortune				
Excédent revenus (+) charges (-)	2'940.00	2'940.00	2'940.00	0.00
Excédent / Découvert du bilan	187'151.15	190'091.15	190'091.15	0.00

CONCLUSION

Au vu de ces éléments, le Conseil bourgeois vous invite à approuver le compte 2024 de la Bourgeoisie tel que présenté.

UN TOURISME À L'ANNÉE

REPENSER VEYSONNAZ À L'HORIZON 2040

Le Conseil municipal de Veysonnaz a mandaté l'institut de tourisme de la HES-SO Valais-Wallis pour accompagner la commune dans la définition des lignes directrices de son développement touristique à l'horizon 2040.

Commune au cœur des 4 Vallées, Veysonnaz entretient des liens étroits avec ses voisines Nendaz, Sion et Thyon pour promouvoir une offre touristique cohérente et attractive. Cependant, les habitudes des visiteurs évoluent, tout comme les attentes liées à un tourisme plus durable et réparti sur les quatre saisons. Cela nous amène à repenser notre modèle de gouvernance touristique et à élaborer une vision commune pour l'avenir.

Sous la direction de M^{me} Anne-Sophie Fioretto, la HES-SO mènera cette réflexion en collaboration avec la population de Veysonnaz, les résidents secondaires, ainsi que les différents acteurs et partenaires du tourisme. Des ateliers participatifs seront organisés dans les prochains mois afin de permettre à chacun de faire entendre sa voix.

L'objectif ? Valoriser les richesses naturelles et culturelles de Veysonnaz, renforcer l'organisation touristique et construire ensemble un avenir durable et harmonieux pour notre région.

CONSTRUCTIONS ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

La nouvelle commission est constituée de :

- Sandra Pitteloud, architecte HES – Conseillère en charge
- Melany Fournier, urbaniste au Service du Développement territorial du canton du Valais
- Marc Praz, technicien en géomatique auprès de Geosat SA
- Christophe Friggieri, économiste d'entreprise HES, responsable du service technique de la commune de val-d'illiez

Dès leur entrée en fonction, les membres de la Commission communale des constructions et aménagement du territoire se sont engagés activement dans la finalisation du plan d'aménagement des zones (PAZ) et du règlement communal des constructions et des zones (RCCZ). Ce travail a notamment consisté à intégrer les nouvelles directives cantonales publiées en début d'année, ainsi que le concept communal Nature et Paysage, aux documents existants, afin d'aboutir à une version définitive conforme et cohérente. Les compétences techniques et l'expérience des membres de la commission constituent un réel atout dans cette phase cruciale du développement communal.

Par ailleurs, cette prise de fonction coïncide avec l'adhésion de la commune de Veysonnaz à la plateforme cantonale **eConstruction**, dédiée à la gestion électronique des demandes d'autorisation de construire.

Depuis le début de l'année, toute nouvelle demande de permis de construire doit être **déposée exclusivement via cette plateforme**, par une personne agréée. Cet outil numérique offre non seulement une gestion administrative simplifiée et efficace, mais il représente également un support précieux pour les requérants dans l'élaboration de leur dossier.

La plateforme eConstruction met entre autres à disposition :

- toutes les informations nécessaires au dépôt d'une demande de permis
- les documents types à télécharger pour la constitution du dossier
- une description détaillée de la procédure d'octroi des permis et du suivi des constructions
- un accès aux dossiers publiés dans le Bulletin officiel, avec la possibilité de formuler une opposition le cas échéant

L'accès à **eConstruction** se fait via le portail cantonal online.vs.ch, sous l'onglet **Territoire et constructions**.



RÉORGANISATION DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

NOMINATION D'UN CHEF D'ÉQUIPE ET RENFORCEMENT DE L'ÉQUIPE

Dans le cadre d'une réorganisation visant à améliorer la coordination, la planification et la réactivité des interventions techniques, le Conseil communal a nommé M. Éric Fournier au poste de chef d'équipe du service des travaux publics.

Actif depuis de nombreuses années au sein de l'équipe technique de la commune, Éric Fournier dispose d'une excellente connaissance du territoire, des infrastructures et des besoins spécifiques de notre collectivité. Sa nouvelle fonction lui permet de superviser les activités quotidiennes, d'organiser les priorités et d'assurer un suivi rigoureux des travaux, qu'ils soient récurrents ou exceptionnels.

Dans cette dynamique de renforcement, nous avons également le plaisir d'accueillir M. Arthur Reichenbach, qui a rejoint l'équipe des travaux publics en tant qu'employé communal depuis le 1^{er} mai 2025. Son engagement permettra d'augmenter la capacité opérationnelle du service et de répondre plus efficacement aux nombreux défis quotidiens d'entretien, d'entretien hivernal, de réseaux et d'aménagements extérieurs.

Le Conseil communal adresse ses félicitations à M. Fournier pour sa prise de fonction, et souhaite la bienvenue à M. Reichenbach dans notre administration. Nous leur adressons à tous deux nos vœux de plein succès dans leurs nouvelles missions, au service de notre communauté.

LIVRAISON DE MÉDICAMENTS À DOMICILE



UN SERVICE ACCESSIBLE POUR LES HABITANTS DE VEYSONNAZ

Afin de faciliter l'accès aux traitements pour l'ensemble de la population, un service de livraison gratuite de médicaments à domicile est désormais proposé à Veysonnaz par la Pharmacie de Conthey Centre.

Ce service s'adresse particulièrement aux personnes à mobilité réduite, temporairement malades, ou tout simplement à celles et ceux qui souhaitent gagner en confort dans leur quotidien. Il permet la livraison à domicile, dans un délai de 24 à 48 heures (selon disponibilité), de deux types de produits :

- Les médicaments soumis à ordonnance, sur présentation d'une prescription papier ou électronique,
- Les médicaments de conseil : automédication, produits de saison, compléments alimentaires, etc.

Les commandes peuvent être effectuées :

- Par téléphone ou via WhatsApp au 027 345 21 40 (il est possible de transmettre une photo de l'ordonnance),
- Par e-mail à l'adresse : info@pharmaconthey.ch

Les livraisons sont assurées en toute discrétion, dans le respect des normes de sécurité, de traçabilité et de confidentialité. Vous pouvez obtenir de plus amples informations auprès de M. Romain Duparc, pharmacien responsable de la Pharmacie de Conthey Centre (Route cantonale 18, 1964 Conthey), quant aux différents services proposés (médecine complémentaire, orthopédie, etc.).

Pensé pour simplifier la vie des habitants, ce service témoigne de l'attention portée à la qualité de vie dans notre commune, en facilitant l'accès aux soins de manière concrète et respectueuse.

ORGANISATION DES COMMISSIONS COMMUNALES 2025-2028

ADMINISTRATION GÉNÉRALE, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET AGRICULTURE

Administration générale	Fragnière Jean-Edouard	Fragnière Arnaud
Droit de cité, intégration, naturalisation		Ferchaud Alexandre
Sécurité publique	Fragnière Jean-Edouard	Sierro Yoann Fragnière Antoine
Agriculture et Forêts	Fragnière Jean-Edouard	Fournier Eric Perréard Loïc

TRAVAUX PUBLICS ET ENVIRONNEMENT

Travaux publics	Fragnière Arnaud	Gillioz Sébastien
Environnement et Energies		Pitteloud Alain Fournier Michaël Vernaillen Johan

FORMATION, CULTURE, SANTÉ ET SOCIAL

Formation, culture, santé, social	Fournier Laurence	Grangier-Théoduloz Lise Fragnière Aude Dutoit Alain Délèze Chloé Jurisch Praz Sarah
Aînés	Fournier Laurence	Favre Katia Lathion Cynthia Silva Coralie

TERRITOIRE ET CONSTRUCTIONS

Construction et Aménagement du territoire	Pitteloud Sandra	Friggieri Christophe Fournier Mélany Praz Marc
Cadastre	Pitteloud Sandra	Fragnière Michel

FINANCE, ÉCONOMIE ET TOURISME

Tourisme et économie	Fournier Cartherine	Fournier Laurence Ramondt-Fragnière Jasmine Fournier Olivier
Finances publiques	Fournier Cartherine	Fragnière Jean-Edouard Fragnière Michel Fournier Joël Fournier Olivier Ferchaud Alexandre
Tribunal de police	Fournier Cartherine	Siegenthaler Isabelle Jurisch Praz Sarah